

Conditions générales de la garantie

1. [Garantie]

Glass System garantit que les Produits et les Marchandises sont de qualité adéquate et conformes aux normes acceptées du marché et qu'ils sont exempts de défauts. Glass System fournit au client une garantie pour les produits et les marchandises, offerts et fabriqués par Glass System, selon les termes et conditions spécifiés dans les présentes conditions générales de garantie. Les conditions générales de garantie s'appliquent sauf disposition contraire dans le contrat entre Glass System et le client.

2. [Durée de la garantie]

La garantie des produits et des produits est valable pour une durée de 24 mois à compter de la date de délivrance du produit ou du produit au client.

3. [Objet de la garantie]

La Garantie ne couvre que les défauts des Produits et des Biens résultant d'une mauvaise exécution ou d'un défaut des matériaux utilisés dans leur fabrication, tel que détaillé ci-dessous. Glass System précise que les Raccords sont généralement couverts par une garantie distincte, fournie directement par leur fabricant dans les termes et conditions spécifiés par le fabricant et à sa discrétion. En l'absence d'une telle garantie, Glass System couvre également la Quincaillerie utilisée dans la fabrication des Produits, sur une base similaire aux Produits, uniquement dans la mesure expressément indiquée ci-dessous.

Sous réserve du respect des conditions énoncées dans les présentes conditions générales de garantie, la garantie couvre les éléments suivants en ce qui concerne les produits individuels et les produits:

- Accessoires et raccords - durabilité mécanique et maintien des caractéristiques fonctionnelles;
- Produits - la conservation des caractéristiques fonctionnelles qui permettent aux produits d'être utilisés conformément à leur destination;
- Profilés - surface lisse, solidité des couleurs et résistance des joints de construction;
- Joints - durabilité de la couleur et des propriétés mécaniques.

4. [Conditions de la garantie]

La garantie est subordonnée au respect des lignes directrices suivantes:

- utiliser uniquement les composants originaux de Glass System, conformément à l'usage et à la technologie prévus, dans des ensembles complets, fournis par Glass System;
- procéder à une installation correcte conformément à toute la documentation technique et aux instructions et recommandations supplémentaires de Glass System, en faisant preuve d'une attention particulière;
- utiliser les Produits à l'intérieur des bâtiments dans des environnements avec des catégories de corrosivité atmosphérique C1, C2, selon EN ISO 12944-2:2001, conformément aux normes de l'art et de la construction;
- effectuer l'assemblage, l'utilisation, l'entretien et le stockage des produits conformément aux instructions, à la documentation et aux spécifications techniques pertinentes (par ex. ETA, DWU) et aux directives de Glass System, en tenant compte notamment de l'utilisation prévue, des recommandations, des limites (poids, capacité de charge, dimensions) et d'autres restrictions relatives au produit ou au produit.

5. [Champ d'application de la garantie]

La garantie prévue par les présentes conditions générales de garantie s'applique exclusivement sur le territoire de la République de Pologne. Le seul bénéficiaire de la garantie est le client, et toute cession des droits et obligations du client au titre de la garantie est expressément exclue.

6. [Exclusions]

La garantie ne couvre pas:

- les défauts et dommages des produits ou marchandises révélés lors de leur acceptation et au sujet desquels le client n'a pas soulevé d'objections conformément aux conditions générales de vente;
- les défauts et dommages résultant d'une mauvaise utilisation des produits, en particulier en cas d'utilisation contraire aux systèmes ou dans un lieu de montage inapproprié;
- les fissures, déformations, rayures sur les produits et les défauts qui en résultent, survenant après leur acceptation;
- les défauts et dommages résultant d'un transport, d'un stockage, d'un traitement ou d'un montage inapproprié, qu'il soit effectué par le client ou par un tiers;
- le gel, le rétrécissement et leurs conséquences liés à une ventilation insuffisante ou à un lieu d'installation inapproprié;
- les dommages causés par une construction défectueuse du bâtiment ou par des mouvements anormaux du bâtiment dans lequel les Produits ou les Produits sont installés;
- les défauts causés par une mauvaise utilisation ou un mauvais entretien des produits ou des produits;
- les défauts invisibles après l'installation et qui n'affectent pas la valeur d'usage du produit ou des produits;
- les défauts du verre autorisés par son fabricant et spécifiés dans les conditions de garantie du fabricant, les normes d'usine ou d'autres documents connexes ou autorisés en vertu des dispositions de la norme PN - EN 12543-6.

7. [Perte de la garantie]

Nonobstant les exclusions précédentes, la garantie cessera de s'appliquer et le client perdra tous ses droits en vertu des présentes, automatiquement, dès la survenance de l'une des circonstances suivantes:

- violation des lignes directrices par le client ou un tiers;
- non-respect des règles d'entretien fournies par Glass System, y compris celles énoncées à l'annexe 1 des présentes conditions générales de garantie;
- toute modification ou changement structurel du produit ou du produit sans l'accord préalable de Glass System;
- toute autre violation par le client des conditions générales de la garantie, y compris le fait

- de ne pas faire de réclamation conformément aux règles énoncées ci-dessous;
- toute autre vente (autre transfert de droits) du produit par le client à une autre partie sans le service d'installation.

8. [Procédure de réclamation]

En cas de survenance d'un défaut couvert par la Garantie, le Client doit immédiatement, et au plus tard dans les 5 jours ouvrables à compter de la survenance du défaut, introduire une Plainte auprès de Glass System en personne ou par courrier recommandé, en l'envoyant en même temps à l'adresse électronique suivante : biuro@glasssystem.com.

Dans la plainte, le client est tenu de fournir au moins les informations suivantes:

- description du défaut/dommage;
- le numéro de la facture/du document de vente;
- la date d'assemblage des produits ou des marchandises;
- le nom de l'entité chargée de l'assemblage des produits;
- les coordonnées, y compris les coordonnées de contact, du client.

Glass System s'efforcera de reconnaître la Réclamation dans les meilleurs délais, généralement dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de la date de réception. En cas de reconnaissance négative de la Plainte, Glass System notifiera au Client les raisons du refus de la Garantie.

9. [Prestations de garantie]

Si une réclamation est acceptée, au cours de la garantie, Glass System aura le droit de choisir l'une des prestations suivantes:

- réparation du produit ou du produit faisant l'objet de la réclamation;
- le remplacement du produit ou du produit par un nouveau;
- une réduction de prix dans la mesure de la réduction de la valeur du Produit ou du Produit faisant l'objet de la réclamation. Sous réserve de la phrase suivante, le choix de l'exécution de la Garantie sera fait par Glass System à sa propre discrétion, en demandant au client d'indiquer sa méthode préférée d'exécution de la Garantie, qui ne sera toutefois pas contraignante pour Glass System. En ce qui concerne le produit, la réalisation de la garantie par le biais de l'exécution de la garantie indiquée au paragraphe (c) ci-dessus ne peut avoir lieu que si le client a choisi la méthode d'exécution de la garantie qu'il préfère. (c) ci-dessus ne peut avoir lieu que sous réserve du consentement du client à l'exécution susmentionnée.

Le service de garantie est assuré par Glass System, en règle générale, dans les 10 jours ouvrables suivant la reconnaissance positive de la réclamation.

10. [Définitions]

Les termes en majuscules utilisés dans les Conditions Générales de la Garantie ont la signification suivante:

Accessoires – pièces dédiées exclusivement au Système, fabriquées exclusivement par ou au nom de Glass System, ne constituant pas des Profilés ou des Joints, notamment : connecteurs, équerres, distances de montage et capuchons.

Glass System – Glass System Polska S.A., dont le siège social est situé à Varsovie, ul. Marcina Kasprzaka 4, 01-211 Warszawa Varsovie, inscrite au Registre des entrepreneurs du Registre national judiciaire sous le numéro KRS 0000912550, dont les dossiers d'enregistrement sont conservés par le Tribunal de district de la capitale de Varsovie à Varsovie, 13e département commercial du Registre national des tribunaux, NIP n° : 5213638746, REGON n° : 146350965, capital social : 264 400 PLN.

Garantie – l'obligation de Glass System de fournir une prestation de garantie au client en ce qui concerne un produit ou un produit défectueux dans la mesure et selon les conditions énoncées dans les présentes conditions générales de garantie.

Client – une entité qui a acheté le produit ou le produit directement auprès de Glass System.

Raccords – éléments supplémentaires, qui ne sont pas des pièces destinées exclusivement à un Système donné, utilisés dans la fabrication d'un Produit. Les accessoires comprennent notamment les ferme-portes, les charnières, les inserts, les poignées, les boutons, les loquets, les leviers, les joints de chute automatique, les gâches électriques, les serrures, les verrous ou les gâches.

Produit – porte ou cloison non porteuse fabriquée par Glass System, prête à être installée, basée sur et conforme à l'un des Systèmes, composée des Produits du Système et de verre.

Profilés – profilés en aluminium brut, anodisés ou peints par poudrage, dédiés exclusivement à un Système particulier, fabriqués exclusivement par ou à la demande de Glass System.

Réclamation – une notification écrite (sous peine de nullité) du client à Glass System de l'apparition d'un défaut dans le Produit ou le Produit, indiquant au moins les circonstances et les données décrites dans le para. 8 [Procédure de réclamation].

Système – l'un des systèmes suivants : GSW Office, GSW Office Plus, GSW Office FR, GSW Pro.

Joints – pièces en plastique (profilés), compatibles avec le système concerné et dédiées exclusivement à celui-ci, fabriquées exclusivement par ou pour le compte de Glass System.

Produits - profilés, joints et accessoires, qui sont des composants des systèmes respectifs. Directives - les règles énoncées au paragraphe 4 [Conditions de la garantie].

11. [Dispositions finales]

Sauf indication contraire expresse, Glass System n'est pas responsable de la conformité des Produits ou des Marchandises avec les lois, directives et documentations locales (y compris les ETA), ni de l'application correcte ou de l'adéquation des Produits ou des Marchandises à l'usage prévu par le Client. Glass System n'est pas responsable des pertes, dommages ou destructions des Produits ou des Marchandises, résultant de raisons autres que celles couvertes par la Garantie, sauf disposition légale impérative contraire.

Glass System se réserve le droit de modifier les Conditions Générales de la Garantie à tout moment sans qu'aucune procédure particulière ne soit requise, étant entendu que les conditions de la Garantie en vigueur au moment de leur acquisition par le Client s'appliqueront aux Produits et Marchandises.

Les conditions générales de garantie sont soumises au droit polonais.

Annexe n° 1 aux Conditions générales de garantie de Glass System Polska S.A.**REGLES GENERALES D'ENTRETIEN ("Règles d'entretien")**

1. Les règles suivantes doivent être respectées lors du stockage et de la manipulation des profilés:
 - (a) Les profilés dont la surface n'a été protégée d'aucune manière doivent être manipulés avec précaution, en utilisant des gants, compte tenu de leur faible résistance aux rayures;
 - (b) Les profilés et les accessoires doivent être stockés dans un endroit sec et bien ventilé;
 - (c) Les profilés emballés dans une feuille d'aluminium, en particulier les profilés non couverts (bruts), doivent être déballés pour éviter l'humidité et l'oxydation de la surface du profilé (due à la condensation à l'intérieur de l'emballage);
 - (d) Les profilés à parois minces et sujets à l'écrasement ne doivent pas être empilés ou surchargés.
2. Les surfaces des profilés en aluminium anodisé et laqué doivent être maintenues propres. De l'eau propre jusqu'à 25 °C peut être utilisée à cet effet. Sécher après le rinçage. Ne pas utiliser de produits agressifs pour l'acier, l'aluminium et les revêtements, y compris les substances alcalines, les substances acides, l'eau salée ou les produits contenant du chlore. Ne pas utiliser d'agents mécaniques susceptibles de rayer ou d'endommager la surface.
3. Les produits doivent être transportés et stockés dans un endroit sec, à l'abri des intempéries et de la poussière de construction jusqu'à leur incorporation.
4. Le stockage de la verrerie doit se faire conformément aux règles suivantes:
 - dans un local sec, abrité et ventilé, non exposé à la lumière du soleil;
 - à une température comprise entre -10 °C et +45 °C;
 - emballée dans des caisses : elles doivent toujours être en position verticale, tant pendant le transport que pendant le stockage. En aucun cas, la caisse ne doit être en position horizontale ou sur un support : la zone de support au fond et à l'arrière doit être recouverte d'un matériau approprié pour éviter les dommages mécaniques ; à l'arrière, le verre doit être légèrement incliné (6° à 10° par rapport à la verticale) et le pied doit être à 90° par rapport au support ; les feuilles de verre doivent être soutenues sur toute leur hauteur ; des séparateurs souples doivent être placés entre les feuilles individuelles ; pas plus de 20 unités par côté du support;
 - aucun contact entre les bords des vitres et l'eau ne doit être permis.
5. La verrerie doit être maintenue propre après l'installation. De l'eau additionnée d'un détergent neutre et doux peut être utilisée à cet effet. Sécher après le lavage.